

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Délibération n°24

Affectation des résultats - Budget annexe ASSAINISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 20 mai 2026, s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Anne LE BRAS, Louis Emmanuel BODINAT, Claire LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre SANNAJUST, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Christophe CAPRON pouvoir à Louis Emmanuel BODINAT ;

Martine BERMUDEZ pouvoir à Delphine BOUYASSE ;

Cristelle DALBOS pouvoir à Francis ROUX ;

Sandrine DUCOS pouvoir à Gérard BLOC ;

Étaient absents :

Duran YILMAZ ;

Secrétaire de séance :

Anne LE BRAS a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Affectation des résultats - Budget annexe ASSAINISSEMENT

Vu l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
Vu la délibération n°260526_17 du 26 mai 2026, approuvant le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe ASSAINISSEMENT ;
Vu la délibération n°251007_11 du 07 octobre 2025, approuvant le transfert de compétences de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT ;
Vu la délibération n°251216_27 du 16 décembre 2025, approuvant la clôture du budget ASSAINISSEMENT ;

Considérant les résultats comptables, ci-dessous, du CFU 2025 du budget annexe ASSAINISSEMENT ;
Considérant le transfert au 1^{er} janvier 2026 des restes à réaliser (RAR) du budget annexe ASSAINISSEMENT à la régie des eaux intercommunale de Thiers Dore et Montagne (TDM) dont la liste est jointe en annexe, il convient de ne pas comptabiliser les RAR 2025 dans l'affectation des résultats reportée au Budget PRINCIPAL ;

En tenant compte du CFU 2025 du budget annexe ASSAINISSEMENT et du transfert des RAR 2025 à la régie des eaux de TDM, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025 et compte tenu de la délibération de clôture du budget annexe ASSAINISSEMENT, il autorise l'affectation de ce résultat au budget PRINCIPAL.

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LASF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 39 767,60 €		150 999,63 €	66 683,50 € - €	66 683,50 €	111 232,03 €
FONCTIONNEMENT			480 792,16 €			480 792,16 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	592 024,19 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) reporté au budget principal	480 792,16 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 REPORTE AU BUDGET PRINCIPAL (LIGNE 001)

111 232,03 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ :

- **Approuve** l'affectation du résultat du budget annexe ASSAINISSEMENT telle qu'exposée ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	26	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS	6	Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT et Sandrine DUCOS
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

La secrétaire de séance,

Anne LE BRAS

Le Maire,

Francis ROUX

